

passage, soit par quelque autre procédé semblable?—Je procédais ainsi lorsque j'étais préposé aux bagages. C'était là mon but lors de mon entrée au service. La loi américaine prescrit que tout bagage à destination du Canada doit être contrôlé de nouveau en traversant la rivière. En faisant cette opération, je pouvais me faire une idée à demi-exacte du volume du trafic.

*Par M. Hesson :*

Q. Savez vous si des avantages ne sont pas donnés à celui qui fournit au département de Washington des renseignements sur les affaires d'immigration; c'est-à-dire, le gouvernement des Etats-Unis n'alloue-t-il pas à l'officier de service tant par tête sur le nombre d'immigrants entrés dans le pays?—Non, monsieur. Je suis certain qu'il ne se fait rien de pareil.

Q. Vous êtes sûr que rien de semblable ne peut l'induire à gonfler ses chiffres?—Non, monsieur.

*Par M. Bain :*

Q. Comme employé de chemin de fer, ne pouviez-vous pas constater approximativement le chiffre de nos émigrants, en comparant les bagages marqués dans les deux directions, aller et retour?—J'ai déjà répondu à cette question. Lorsque j'étais préposé aux bagages, je pouvais faire cette constatation par le nombre de marques que je donnais. J'estimais d'ordinaire que les immigrants constituaient les deux-tiers environ du trafic-voyageur, et que le tiers restant se composait de simples passagers.

*Par M. Hesson :*

Q. Les autorités du chemin de fer pourraient-elles fournir des données exactes sur le nombre total de voyageurs qui parcourent la ligne dans les deux sens?—Elles ne pourraient le faire facilement sans questionner les allants et venants.

Q. Je ne parle pas de la destination, mais du volume du trafic-voyageur dans les deux directions. Vous pourriez trouver le nombre des voyageurs par le nombre de billets de passage, et cette moyenne de deux tiers dont vous venez de parler, pourrait s'appliquer au trafic dans les deux directions?—Non; ce ne serait pas exact, car j'aurais pu donner un seul billet au même homme à qui j'aurais déjà remis trois ou quatre contremarques pour ses bagages.

Q. Je ne parle pas de contremarques, mais de billets de passage?—Ce moyen pourrait servir jusqu'à un certain point, mais on ne pourrait s'y fier entièrement.

*Par M. Cockburn :*

Q. Mais le tiers restant n'auraient-ils pas de billets de retour?—C'est très possible.

*Par M. Bain :*

Q. Alors vous pensez que le contrôle au moyen des billets ne vous donnerait qu'un chiffre approximatif?—Je crois qu'il vous donnerait tout le trafic-voyageur mais c'est tout. Vous pourriez peut-être ainsi arriver d'une manière approximative à vous rendre compte du nombre des immigrants, mais ce ne serait pas un mot en sûr. Néanmoins, avec un peu de travail, je pense que vous pourriez y arriver.

Q. Mais il n'aurait aucune valeur pour constater le chiffre de l'immigration réelle?—Je ne le pense pas.

*Par M. Cockburn :*

Q. Les bûcherons ne revenaient-ils pas tous au printemps par la même route qu'ils avaient suivie en automne?—Non; au retour, les uns passaient par la ligne des steamers *Beatty*, et d'autres par des voies différentes. Pour venir du Bas-Canada, il n'y avait qu'une route, celle du Grand-Tronc, mais pour y retourner, il passaient par différentes routes.

*Par M. Bain :*

Q. Vos bûcherons du Michigan revenaient tous par votre chemin?—Non, monsieur; beaucoup s'en détournèrent pour prendre l'autre route.

*Par M. Armstrong :*

Q. Vous dites que vous avez abandonné votre situation en 1879. Avez-vous connaissance que ce système fantaisiste ait été continué après votre départ?—Je pense qu'il a été suivi quelque temps encore après cela, jusqu'à la visite de M. Nimmo, et alors il a été remplacé par un autre système.